

CONTRIBUTION DES FAMILLES COLLEGE Classes de 6°

Année scolaire 2019 – 2020 (du 02/09/19 au 03/07/20)

| Contribution mensuelle de base sur 10 mois | Contribution mensuelle + demi-pension 3 repas | Contribution mensuelle + demi-pension 4 repas | Contribution mensuelle + demi-pension 5 repas | Contribution mensuelle + Internat |
|--|---|---|---|--|
| 49,00 € * (assurance scolaire incluse) | 107,00 € * (assurance scolaire incluse) | 125,00 € (assurance scolaire incluse) | 143,00 € (assurance scolaire incluse) | 352,00 € (assurance scolaire incluse) |

* Si vous souhaitez verser une contribution mensuelle plus importante, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 50 % (au-delà de 49,00 €).

Exemple : pour une contribution mensuelle de 89,00

soit une contribution volontaire de 40,00 €/par mois, sur 10 mois, (89,00 € - 49,00 €) ouvre droit à une **réduction d'impôt de 200,00 €.**

PRIX DU REPAS (pour un externe) : 6 €

ETUDE AVEC GOUTER (de 17 h à 18 h ou 19 h) : 20,00 €/mois
Gratuité pour tous les internes.

LOCATION CASIER : 3 €/mois
Gratuité pour tous les internes.

Réduction accordée sur la scolarité
(pour au moins 2 enfants inscrits dans notre établissement)

- 25 % pour le 2^e enfant
 - 50 % pour le 3^e enfant
 - Gratuit pour le 4^e enfant
- } Sur le plus jeune

ATTENTION

Le montant des cotisations, une par famille pour l' APEL⁽¹⁾, une par élève pour la DDEC⁽²⁾, ne sera connu que début septembre et sera ajouté sur votre facture annuelle.(environ 9,00 € mensuel)

Merci de votre compréhension.

(1) Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre. *Cotisation facultative.*

(2) Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique. *Cotisation obligatoire pour accès gratuit aux services diocésains : Psychologue scolaire, orientation scolaire, animation institutionnelle.,*